

**EN SOLIDARITE AVEC LES CHRETIENS PERSECUTES DANS LE MONDE,
POUR UN ENGAGEMENT FERME EN FAVEUR DU RESPECT DE
LA LIBERTE DE CONSCIENCE ET DE LA LIBERTE RELIGIEUSE**

Destinataires : M^{me} et MM. LES DEPUTES DU MOBIHAN

Madame le député, Monsieur le député,

Les massacres barbares de chrétiens survenus lors des attentats perpétrés contre la cathédrale syro-catholique de Bagdad en Irak le 31 octobre dernier et l'église copte des Saints d'Alexandrie en Egypte le 31 décembre, ont révélé l'ampleur des persécutions exercées dans certains pays contre les personnes professant la foi chrétienne.

Ils ne sont que la partie visible de l'iceberg d'une vie quotidienne insupportable. Suscitées par le fondamentalisme religieux ou l'idéologie implacable d'Etats totalitaires, tracasseries, humiliations et discriminations de toutes sortes obligent ces chrétiens, depuis des décennies, à vivre dans la souffrance ou à choisir les chemins de l'exil.

Dans les pays membres de l'Union Européenne, et en France même, les attitudes christianophobes se multiplient depuis des années, le plus souvent dans l'indifférence générale : profanations d'églises et de cimetières, destructions de calvaires, caillassages... La récente publication par la Commission Européenne d'un agenda à destination de collégiens et lycéens mentionnant toutes les fêtes religieuses à l'exclusion des fêtes chrétiennes en constitue un exemple supplémentaire et particulièrement révélateur.

La connaissance de ces faits soulève l'indignation d'un grand nombre de personnes conscientes que la prise en compte par les Etats du respect de la liberté religieuse et de la liberté de conscience, composantes essentielles des droits de la personne humaine, est une nécessité capitale pour la paix et la justice.

Dans son discours du 1^{er} janvier 2011 à l'occasion de la journée mondiale de la paix, le pape Benoît XVI n'affirme pas autre chose : « Quand la liberté religieuse est niée, quand on essaie d'empêcher de professer sa religion ou sa foi et de vivre en conformité avec elle, la dignité humaine est lésée, et de cette manière se trouvent menacées la justice et la paix, lesquelles se fondent sur l'ordre social juste. »

Le 27 janvier 2011, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté une recommandation sur les violences à l'encontre des chrétiens au Proche et Moyen-Orient, demandant à l'Union Européenne de prendre clairement position pour les défendre.

Or, quatre jours plus tard, le 31 janvier 2011, les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Union Européenne ont pris la décision de ne pas donner suite à cette recommandation, le terme « chrétiens » ayant suscité une polémique parmi eux.

Cette décision inique, niant l'injustice et la violence dont sont victimes les minorités chrétiennes en tant que telles, ne peut pas rester sans suite. L'Europe doit intervenir car sa démission face à la mort programmée des communautés chrétiennes signifierait non seulement l'amplification des drames humains, mais également la victoire du fondamentalisme tant religieux que politique, l'échec de la liberté et de la paix.

Le diocèse de Vannes, à l'initiative de son Evêque, Mgr Raymond Centène, et en collaboration avec de nombreuses associations particulièrement concernées par la survie des chrétiens persécutés, a mis en œuvre l'organisation d'une marche silencieuse dans la ville de Vannes, le 19 février 2011, en hommage et en soutien aux chrétiens persécutés.

M'associant à cette action et dénonçant cette passivité et cette indifférence coupables, je vous demande d'intervenir auprès des autorités de l'Etat pour qu'elles s'engagent :

- à promouvoir fermement et sans ambiguïté la liberté religieuse et la liberté de conscience en vue de faire cesser les discriminations et les persécutions dont sont victimes les chrétiens dans différentes régions du monde ;
- à lutter contre les attitudes de christianophobie et d'ostracisme dont sont victimes les chrétiens en Europe ;
- à agir auprès des instances européennes afin que soit entendue la recommandation de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe en faveur des chrétiens du Proche et du Moyen-Orient ;
- à agir auprès de l'Union Européenne afin qu'elle prenne en compte le droit fondamental à la liberté de conscience des minorités religieuses dans son dialogue politique avec les pays concernés ;
- à agir auprès de l'Union Européenne afin que soient prises des mesures concrètes pour persuader les Etats des pays concernés de mettre en œuvre une politique claire en faveur de la liberté de conscience et de la liberté religieuse.

Nom	Prénom	Ville	Code postal	Signature

Cette pétition est à adresser avant le 8 mars 2011 à :

Evêché de Vannes - B.P 3 - 56001 VANNES CEDEX

Elle sera transmise aux députés à l'occasion de l'entrée en carême des chrétiens, le 9 mars 2011.

Cette pétition est téléchargeable sur www.vannes.catholique.fr